



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/RES/53/172  
19 janvier 1999

---

Cinquante-troisième session  
Point 91, *b*, de l'ordre du jour

### RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[*sur le rapport de la Deuxième Commission (A/53/606/Add.2)*]

#### **53/172. La crise financière et son impact sur la croissance et le développement, en particulier dans les pays en développement**

*L'Assemblée générale,*

*Réaffirmant* sa résolution 52/180 du 18 décembre 1997 sur les flux financiers mondiaux et leur incidence sur les pays en développement ainsi que le contenu du communiqué ministériel relatif à l'accès aux marchés, adopté par le Conseil économique et social le 8 juillet 1998<sup>1</sup>,

*Réaffirmant également* que, dans le contexte de l'intégration financière mondiale, les flux financiers mondiaux représentent pour les gouvernements, les institutions financières multilatérales et la communauté internationale tout entière des défis nouveaux et des possibilités nouvelles, et qu'ils doivent constituer un thème très important de la concertation entre les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods,

*Consciente* du rôle crucial du financement pour favoriser le développement économique des pays en développement et de la nécessité de mobiliser des ressources financières suffisantes aux fins du développement,

---

<sup>1</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-troisième session, Supplément n° 3 (A/53/3)*, chap. IV, par. 5.

*Constatant* les avantages de l'intégration croissante des marchés mondiaux et le rôle important des mouvements de capitaux pour le développement économique et le bien-être social,

*Profondément inquiète* de la tendance globale à la diminution de l'aide publique au développement, qui représente un apport extérieur appréciable pour le financement du développement et un moyen important d'appuyer les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, dans leurs efforts visant à créer des conditions favorables pour éliminer la pauvreté et répondre aux besoins sociaux de base, notamment quand les flux de capitaux privés sont insuffisants ou absents,

*Déplorant* que la crise actuelle des marchés financiers, caractérisée, entre autres, par des sorties massives et soudaines de capitaux des pays touchés et par la réduction brutale des flux financiers privés en direction des pays en développement et de certains pays en transition, ait creusé les écarts des taux d'intérêt, ce qui a entraîné un net ralentissement de l'activité économique,

*Accueillant avec satisfaction* les efforts que continuent de déployer les pays touchés par la crise pour rétablir la stabilité financière et économique, atténuer les retombées sociales de la crise et relancer leurs économies et, dans ce contexte, se félicitant de l'appui que continue d'apporter la communauté internationale, y compris les institutions financières multilatérales, aux pays touchés,

*Constatant avec une vive inquiétude* que la crise financière internationale a pris des proportions extrêmement préoccupantes, qu'elle menace le développement de l'économie mondiale et que les turbulences financières, si elles devaient se poursuivre, pourraient porter un sérieux coup d'arrêt à l'économie mondiale, en particulier aux progrès réalisés par la plupart des pays en développement dans les années 90,

*Se déclarant préoccupée* par les effets néfastes de la crise financière sur le commerce international, en particulier l'effondrement des cours des matières premières, qui compromet gravement les perspectives de croissance des pays en développement et de certains pays en transition, et soulignant que la libéralisation de tous les marchés, conformément au régime multilatéral du commerce, et le développement croissant des échanges mondiaux sont des éléments décisifs pour sortir de la crise, et rejetant le recours à toute mesure protectionniste,

*Se déclarant préoccupée* par le fait que la crise financière compromet gravement la croissance et les perspectives de développement des pays les moins avancés,

*Consciente* que la crise actuelle a mis en évidence les imperfections du système financier international et qu'il est urgent de mettre en chantier un vaste train de réformes pour renforcer ce système afin qu'il puisse répondre plus efficacement et rapidement aux nouveaux défis de l'intégration financière mondiale,

*Se félicitant* de la réunion spéciale de haut niveau entre le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods, tenue à New York le 18 avril 1998, et de la réunion entre le «Programme d'échanges» de la Banque mondiale et une délégation d'ambassadeurs auprès de l'Organisation des Nations Unies, dirigée par le Président du Conseil économique et social, qui a eu lieu à Washington les 27 et 28 mai 1998,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général intitulé «Les flux financiers internationaux et leur impact sur les pays en développement : trouver une solution au problème de l'instabilité»<sup>2</sup>, du rapport sur la *Situation économique et sociale dans le monde, 1998*<sup>3</sup> et du *Rapport sur le commerce et le développement, 1998*<sup>4</sup>;

2. *Insiste* sur la nécessité de créer un environnement international porteur et sur les efforts énergiques et concertés que doivent déployer tous les pays et toutes les institutions pour soutenir les pays frappés par la crise et éviter que d'autres ne soient touchés, et demande à tous les pays, en particulier les grands pays industrialisés qui peuvent influencer beaucoup sur la croissance économique mondiale, d'adopter et d'appliquer des mesures propices à la croissance économique et de promouvoir un environnement extérieur favorable au redressement économique des pays en développement touchés par la crise et des pays en situation économique critique;

3. *Souligne* qu'il importe de mettre en œuvre au niveau national des politiques macroéconomiques saines et des politiques visant au renforcement des capacités institutionnelles et des cadres réglementaires, en particulier les systèmes de réglementation et de supervision des secteurs financiers et bancaires nationaux;

4. *Souligne* que les institutions financières internationales devraient, lorsqu'elles donnent des avis et des orientations dans le cadre des programmes d'ajustement et de gestion de la crise financière, veiller à ce qu'ils tiennent compte de la situation spécifique des pays concernés et des besoins particuliers des pays en développement et contribuent aux meilleurs résultats possibles pour l'économie de ces pays;

5. *Considère* qu'il importe d'accélérer la croissance et le développement des pays les moins avancés, qui demeurent le groupe de pays le plus pauvre et le plus vulnérable de la communauté internationale, et demande aux partenaires de développement de continuer à s'efforcer d'augmenter l'aide publique au développement ainsi que leurs efforts visant à alléger sensiblement le fardeau de la dette, améliorer l'accès aux marchés et renforcer le soutien de la balance des paiements;

6. *Souligne* la nécessité de poursuivre, dans les enceintes appropriées, le dialogue constructif entre pays développés et pays en développement sur les questions relatives au renforcement et à la réforme du système financier international;

7. *Souligne également* qu'il faut que la communauté internationale continue d'œuvrer de concert à la recherche d'une solution mondiale de la crise financière et, à cet égard, accueille avec satisfaction les efforts entrepris pour intensifier la coopération et la collaboration entre les organismes des Nations Unies, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, les banques régionales de développement, l'Organisation mondiale du commerce et les autres institutions économiques internationales compétentes, dans les domaines où les objectifs poursuivis sont communs et complémentaires;

8. *Souligne en outre* l'importance du dialogue de haut niveau et ouvert instauré entre le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods, et invite le Secrétaire général à aider plus

---

<sup>2</sup> A/53/398.

<sup>3</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.98.II.C.1.

<sup>4</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.98.II.D.6.

encore le Conseil économique et social à organiser la concertation de haut niveau en 1999, conformément à la résolution 50/227 de l'Assemblée, en date du 24 mai 1996;

9. *Considère* qu'il faut améliorer les capacités et le fonctionnement des institutions financières internationales en ce qui concerne la prévention, la gestion et le règlement rapide et efficace des crises financières internationales;

10. *Souligne* qu'il importe de renforcer la collaboration entre la Banque mondiale et le Fonds monétaire international dans les secteurs où cette collaboration est indispensable, tels que le secteur financier, tout en tenant compte de la spécificité de leurs mandats respectifs, et souligne également que les institutions qui s'emploient à résoudre les crises financières doivent garder à l'esprit que l'objectif d'ensemble est de favoriser le développement à long terme;

11. *Souligne* qu'il faut doter le Fonds monétaire international de ressources suffisantes pour fournir des moyens de financement d'urgence aux pays touchés par les crises financières découlant, entre autres, de la grande instabilité des flux de capitaux internationaux et, dans ce contexte, souligne également l'importance de politiques macroéconomiques saines et de politiques visant au renforcement des capacités institutionnelles et des cadres réglementaires;

12. *Souligne également* la nécessité de consolider les systèmes financiers internationaux et nationaux en mettant en place une surveillance nationale, régionale et internationale plus efficace des secteurs publics et privés, fondée sur l'amélioration de la disponibilité et de la transparence de l'information, et le renforcement du rôle du Fonds monétaire international à cet égard, ainsi que la collaboration de la Banque mondiale pour l'assistance technique et le développement des capacités dans ce domaine;

13. *Invite* le Fonds monétaire international et les organismes réglementaires internationaux compétents à envisager dès que possible de prendre des mesures supplémentaires en matière de réglementation et de divulgation de manière à assurer une plus grande transparence des opérateurs présents sur les marchés financiers, y compris des investisseurs institutionnels internationaux, en particulier s'agissant des opérations caractérisées par un fort degré d'endettement;

14. *Encourage* le Comité intérimaire du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international et les autres instances compétentes à hâter le renforcement de la participation du secteur privé à la prévention et au règlement des crises financières;

15. *Souligne* que la libéralisation des mouvements de capitaux doit s'effectuer d'une manière ordonnée, progressive et bien échelonnée, de façon à laisser aux pays le temps de renforcer leur capacité de faire face à ses conséquences, insiste sur l'importance déterminante que revêtent à cet égard des systèmes financiers nationaux solides et un cadre prudentiel efficace, et invite le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et les organes réglementaires internationaux compétents à contribuer à ce processus;

16. *Demande* à la communauté internationale de déployer des efforts nationaux et internationaux aux niveaux intergouvernemental et interinstitutions, en vue de réduire au maximum l'instabilité excessive des flux financiers mondiaux et de répartir de façon plus équitable entre les secteurs public et privé les coûts de l'ajustement systémique;

17. *Invite* le Fonds monétaire international à faciliter la concertation entre les différentes parties prenantes pour étudier la possibilité de mettre en place des cadres réglementaires sur les flux de capitaux à court terme et le commerce de devises;

18. *Considère* qu'il importe tout particulièrement, maintenant que la mondialisation est une réalité, que la communauté internationale examine la nécessité de mobiliser des ressources pour réaliser des objectifs tels que l'élimination de la pauvreté, la mise en valeur des ressources humaines, la santé et l'éducation;

19. *Sait gré* à la Banque mondiale des efforts qu'elle déploie pour aider les gouvernements à affronter les conséquences sociales des crises, notamment en renforçant les dispositifs de protection sociale pour les plus vulnérables;

20. *Prie* le Secrétaire général d'analyser, en étroite collaboration avec toutes les entités compétentes des Nations Unies, y compris la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, dans le cadre de leurs mandats respectifs, et en consultation avec les institutions de Bretton Woods, les tendances des flux financiers mondiaux actuellement observées et de réfléchir aux moyens d'améliorer les capacités d'alerte rapide, de prévention et d'intervention pour réagir à temps face à l'émergence de crises financières et empêcher leur extension, tout en adoptant une perspective globale et à long terme et en tenant compte de la nécessité de relever les défis du développement et de protéger les pays et les groupes sociaux les plus vulnérables;

21. *Prie également* le Secrétaire général, agissant en collaboration avec les institutions de Bretton Woods et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, de lui rendre compte à sa cinquante-quatrième session de l'application de la présente résolution.

*91<sup>e</sup> séance plénière  
15 décembre 1998*